

Objet : « Native Speaker » dans l'enseignement primaire ordinaire
Réseaux : *Tous*
Niveaux et services : *primaire ordinaire*
Période : *année scolaire 2009-2010*

Les Chefs des établissements d'enseignement primaire
ordinaire

Pour information :

- Les pouvoirs organisateurs ;
- Les inspecteurs de l'enseignement primaire ;

Autorités : *Madame la Ministre M.D. Simonet pour la Communauté française et Monsieur le
Ministre O. Paasch pour la Communauté germanophone*
Signataire(s) : M.D. Simonet et O. Paasch
Gestionnaires :
Personne(s)-ressource(s) : *Pour la Communauté française : Gérard DONY (tél. : 02/690.80.28,
courriel gerard.dony@cfwb.be). Pour la Communauté germanophone : Corina Senster (tél :
087/59.63.74- courriel : [corina ;senster@dgov.be](mailto:corina;senster@dgov.be))*
Référence facultative :

Renvoi(s) :

Nombre de pages : - texte : 8p. - annexes : .
Téléphone pour duplicata : 02/690.80.28
Mots-clés :

Circulaire « native speaker » dans l'enseignement primaire ordinaire.

Madame la Directrice, Madame la Préfète,
Monsieur le Directeur, Monsieur le Préfet,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir la nouvelle circulaire relative aux échanges linguistiques d'enseignants dans l'enseignement primaire ordinaire entre les Communautés française et germanophone.

Nous vous demandons de nous informer de votre participation et de vos projets avant le 28 mai 2010 au plus tard.

Pour toutes questions supplémentaires, vous pouvez vous adresser à :

pour les écoles francophones

Monsieur Gérard Dony

Chargé de mission

A.G.E.R.S.

20-220 Boulevard du Jardin Botanique

1000 Bruxelles

Tél: 02/690.80.28

Email: gerard.dony@cfwb.be

pour les écoles germanophones:

Corina Senster

Fachbereich Pädagogik

Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft

Gospertstraße 1

4700 Eupen

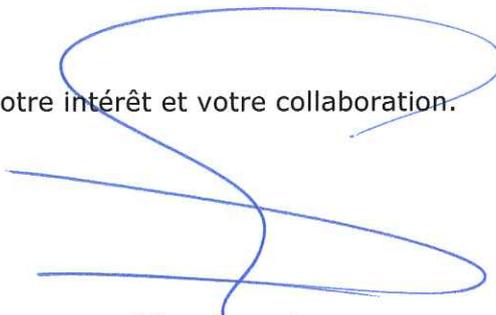
Tel. 087/596 374

Email: corina.senster@dgov.be

D'avance, nous vous remercions pour votre intérêt et votre collaboration.



Marie- Dominique Simonet
Ministre de l'Enseignement obligatoire
et de Promotion sociale



Oliver Paasch
Ministre de l'Enseignement, de la
Formation et de l'Emploi

1. Le projet et ses objectifs

Les échanges linguistiques entre les écoles des trois Communautés de notre pays constituent assurément un moyen non seulement pour renforcer l'apprentissage des langues mais aussi pour permettre d'aller à la rencontre de l'autre, notamment par la découverte à la fois de ce qu'ont en commun les diverses cultures, mais aussi de ce qui fait la spécificité de chacun d'elles. C'est dans cette perspective que les ministres ayant en charge l'enseignement dans chacune des trois Communautés ont signé, le 18 septembre 2007, une déclaration d'intention relative à des échanges temporaires entre élèves, enseignants et directions.

Nous vous invitons à visiter le site du Fonds Prince Philippe qui joue le rôle de plate-forme entre les trois Communautés. Subsidé par les Communautés, le fonds Prince Philippe a étendu ses projets d'échanges d'élèves aux échanges d'enseignants et chefs d'établissements. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter le site www.fonds-prince-philippe.org.

Le projet concerne les écoles fondamentales situées en Communautés germanophone et française. Il vise à tirer parti de la réalité propre aux écoles de ces Communautés en vue d'y améliorer la connaissance de l'autre et l'apprentissage de sa langue.

Ce projet est fondé sur des échanges du type « un pour un » et permet aux élèves de bénéficier de l'enseignement prodigué par un « native speaker ». Dans ce cadre, les enseignants peuvent dispenser des cours et des activités dans la langue cible, langue étrangère. Il serait souhaitable qu'ils disposent d'une formation didactique spécifique pour l'enseignement d'une langue étrangère ou qu'ils s'engagent à suivre une telle formation.

Les échanges ne modifient pas **le cursus pédagogique des élèves**, les cours dispensés par les enseignants « visiteurs » devront s'inscrire dans le programme en vigueur dans l'école.

En effet, les enseignants des écoles respectives rédigent de commun accord un projet pédagogique qui contient les objectifs précis de l'échange, la répartition des heures et l'horaire prévu, les classes ou les cycles pris en charge par chacun des enseignants. Ils précisent également s'il s'agit de cours de langue étrangère et/ou d'autres activités en langue étrangère. Des rencontres et des activités communes des élèves sont également souhaitables et seront précisées dans le projet. Pour rédiger ce projet, les enseignants peuvent demander le soutien et le conseil des inspections pédagogiques respectives.

Toutes les mesures prises doivent être conformes aux décrets de la Communauté concernée.

Tous les cours et toutes les activités sont préparés de commun accord et conformes aux référentiels de compétences pour la Communauté germanophone ou aux socles de compétences de la Communauté française.

Ils s'intègrent dans l'enseignement des autres disciplines en ce qui concerne les thèmes et les niveaux de la classe et du cycle.

Les enseignants s'engagent à respecter la philosophie du projet éducatif de l'école concernée. L'évaluation des élèves se réalise en accord avec le titulaire.

A la fin de l'année scolaire, ce projet d'échange sera évalué afin de l'adapter si nécessaire, voire de l'élargir.

2. Les principes administratifs

- 1) Les échanges ne modifient en rien **la situation administrative et pécuniaire des enseignants** concernés qui continueront à être considérés, selon les cas, comme des agents de l'enseignement organisé ou subventionné par leur communauté d'origine. Ils conservent donc tous les droits attachés à leur désignation/nomination.

Pour toutes questions d'ordre statutaire, vous pouvez joindre :

- Pour la Communauté française
Monsieur Jacques LEFEBVRE, Tél. : 02/413.40.85 ;
- Pour la Communauté germanophone
Monsieur Manfred KOHNEN, Tél. : 087/593.369

- 2) Lors de leur activité dans l'école de l'autre communauté, les enseignants « visiteurs », comme les autres enseignants, sont placés sous la guidance du directeur de l'école « visitée », ils s'inscrivent bien entendu dans les règles d'organisation de l'école « visitée » ;
- 3) Les projets doivent porter sur **une durée minimale d'un semestre à raison d'au moins deux périodes hebdomadaires de minimum 50 minutes.** Les écoles peuvent intégrer ces échanges dans les cours de langues obligatoires ;
- 4) La formule choisie pour l'échange doit être soumise à l'approbation d'un comité de lecture composé de représentants des deux Communautés ;
- 5) En Communauté française, les échanges peuvent porter sur l'ensemble des disciplines à l'exception de la langue d'enseignement.
En Communauté germanophone, les échanges peuvent porter sur les cours de français première langue étrangère ainsi que sport, musique et art.
- 6) Les activités pédagogiques menées dans le cadre de ce projet sont, comme les autres activités, soumises à l'inspection propre à l'école au sein de laquelle sont menées ces activités ;
- 7) Les professeurs « visiteurs » parlent leur propre langue lors des activités avec les élèves (principe du contact avec le ou la « native speaker » pour les élèves) mais disposent des connaissances linguistiques fonctionnelles pour assurer le contact avec leurs collègues de l'école « visitée » (principe de l'immersion linguistique pour les professeurs).

3. Comment participer au projet ?

Afin d'introduire votre demande de participation et de présenter votre projet, vous trouverez en annexe un formulaire de demande de participation que nous vous demandons de faire parvenir avant le **vendredi 28 mai 2010 au plus tard** à :

Les écoles francophones :

Monsieur Gérard Dony

Chargé de mission

A.G.E.R.S.

20-220 Boulevard du Jardin Botanique

1000 Bruxelles

Tél: 02/690.80.28

Email: gerard.dony@cfwb.be

Les écoles germanophones:

Corina Senster

Fachbereich Pädagogik

Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft

Gospertstraße 1

4700 Eupen

Tel. 087/596 374

corina.senster@dgov.be

Les collaborateurs concernés assisteront les directions lors de l'introduction de la demande. Dans cette demande, sont reprises toutes les informations nécessaires à un bon échange (école, année d'étude, forme d'organisation choisie).

Le comité de lecture fera parvenir ses avis aux écoles **au plus tard le 11 juin 2010.**

D'ores et déjà, nous vous remercions pour votre collaboration active au succès de ce projet pilote et nous vous souhaitons à toutes et à tous un bon et fructueux travail.



Marie-Dominique Simonet

Ministre de l'Enseignement obligatoire



Oliver PAASCH

Ministre de l'Enseignement, de la Formation et de l'Emploi

Demande de participation au projet d'échanges linguistiques destinée à tous les établissements scolaires primaires ordinaires

Pour les écoles de la Communauté française

Monsieur Jean-Pierre HUBIN
 Administrateur général
 20-22 Boulevard du Jardin Botanique
 1000 BRUXELLES

Pour les écoles de la Communauté germanophone

Monsieur Ralph Breuer
 Directeur d'administration
 Département enseignement et formation
 Gospertstraße 1
 4700 Eupen
 1000 Bruxelles

Pour les écoles de la Communauté germanophone

Pourquoi ce formulaire ?

Par ce formulaire, les écoles des Communautés française et germanophone peuvent introduire une demande conjointe en vue d'échanges d'enseignants. Ces échanges permettent aux enseignants et aux élèves d'entrer en contact avec la langue et la culture de l'autre Communauté.

Ecole en Communauté française

Merci de remplir ci-dessous les informations relatives à l'école en Communauté française.

Nom de l'école	
Niveau d'enseignement	Enseignement primaire
Adresse (rue et numéro)	
Code postal et commune	
Numéro de téléphone	
Adresse e-mail	
Nom et prénom de la directrice ou du directeur	

Ecole en Communauté germanophone

Merci de remplir ci-dessous les informations relatives à l'école en Communauté germanophone.

Nom de l'école	
Niveau d'enseignement	Enseignement primaire

Adresse (rue et numéro)	
Code postal et commune	
Numéro de téléphone	
Adresse e-mail	
Nom et prénom de la directrice ou du directeur	

Distance entre les écoles

Quelle distance sépare les deux écoles ?

_____ km

Informations relatives au projet

Merci de remplir ci-dessous les informations relatives au projet d'échanges.

Année d'étude			
Nombre d'élèves	_____ élèves		
Nom et prénom du titulaire			
Nom et prénom d'autres personnes impliquées dans le projet			
Début des échanges	jour <input type="text"/> <input type="text"/>	mois <input type="text"/> <input type="text"/>	année <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Nombre d'heures par semaine	_____ heures		

Implication de l'équipe pédagogique

Implication des élèves

Approbation de la Direction/Pouvoir organisateur de chaque école

Merci de remplir la déclaration ci-dessous.

Ce formulaire doit être signé par le chef d'établissement et, pour l'enseignement subventionné, par le mandataire du Pouvoir organisateur.

Je soussigné(e),, chef d'établissement, certifie avoir pris connaissance du projet d'échange tel que défini dans la circulaire. J'autorise mon école à fonctionner comme école d'accueil et école invitée.

Date	Date
Signature de la Direction de l'école en Communauté française	Signature de la Direction de l'école en Communauté germanophone

Je soussigné(e),, mandataire du pouvoir organisateur (école subventionnée), certifie avoir pris connaissance du projet d'échange tel que défini dans la circulaire. J'autorise mon école à fonctionner comme école d'accueil et école invitée.

Date	Date
Signature du mandataire du Pouvoir organisateur en Communauté française (enseignement subventionné)	Signature du mandataire du Pouvoir organisateur en Communauté germanophone (enseignement subventionné)